



**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU C.C.A.S.
20 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 20 septembre à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune, régulièrement convoqué le 12 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame JOB Michèle, Vice-Présidente.

Présents : Mesdames Michèle JOB, Sophie TIRMAN, Madame Edith OF et Nadine VILOTTE ; Messieurs Jacques ROYERE, André FAGGION et Bernard MALIGE ;

Pouvoirs : Monsieur André GALLINARO qui a donné pouvoir à Madame Michèle JOB ;

Absent excusé : Mesdames Dominique NICOLA et Sylvie SAVY ; Monsieur Laurent BOY ;

Secrétaire : Monsieur André FAGGION ;

Monsieur André FAGGION a été nommé secrétaire de séance.

Liste des délibérations		Décision
N°23-09-20/ D01	Choix des modalités de reconduction du partenariat Siel Bleu	UNANIMITE des membres présents et représentés
N°23-09-20/ D02	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024	UNANIMITE des membres présents et représentés
N°23-09-20/ D03	Acceptation d'un don au CCAS- Monsieur ZIGLER Henri	UNANIMITE des membres présents et représentés
N°23-09-20/ D04	Acceptation d'un don au CCAS	UNANIMITE des membres présents et représentés
N°23-09-20/D05	Octroi d'une subvention à l'association « les Restaurants du Cœur »	UNANIMITE des membres présents et représentés

Madame Michèle JOB, Vice-Présidente, ouvre la séance à 18h00 et vérifie le quorum.

La Vice-Présidente demande si le compte-rendu de la séance du 19 juin 2023 appelle des observations. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1- Choix des modalités de reconduction du partenariat Siel Bleu

N°23-09-20/ D01

Madame la Vice-Présidente explique avoir demandé une subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie pour financer le programme d'activités physiques adaptées destiné aux personnes de 60 ans et plus proposé sur la commune par l'association Siel Bleu.

La subvention de 5 600 € attribuée permet au CCAS de proposer des séances gratuites pour 2 groupes.

Reste à la charge du CCAS les 15 € d'adhésion.

Madame Michèle JOB présente le bilan des cours Siel Bleu, du 19/09/2022 au 10/07/2023.

Les présences ont été un peu plus fluctuantes sur la fin de l'année en raison de problèmes de santé pour un certain nombre de participants, d'une baisse de motivation pour d'autres ou encore parce qu'ils étaient sollicités pour la garde des petits enfants. Cependant, les cours ont été bien suivis, avec des personnes très assidues qui vont revenir de manière certaine en septembre 2023. Les tests qui étaient préconisés dans le cadre du projet subventionné n'étaient pas forcément adaptés (car trop facile au vu des participants assez en forme) et surtout bien acceptés. De nouveaux tests seront programmés en septembre 2023, avec une passation rapide pour avoir une évolution. Les participants n'aiment pas les passer mais ils aiment avoir un retour sur leur progrès. La grande majorité des participants avaient l'air content du contenu du cours et souhaitent revenir. Quelques-uns aimeraient que ce soit plus axé sur du renforcement musculaire pur mais pour convenir à tous, les contenus seront toujours variés avec de nouvelles activités (pounds, steps) du renforcement musculaire, des jeux faisant travailler la mémoire, l'équilibre et des temps plus ludiques en collectifs.

Les présences :

- Septembre 2022 : 2 séances de 14 et 15 participants,
- Octobre 2022 : 3 séances de 23,17,17 participants,
- Novembre 2022 : 2 séances de 25, 23 participants,
- Décembre 2022 : 3 séances de 21,25,30 participants,
- Janvier 2023 : 3 séances de 26,25,23 participants,
- Février 2023 : 3 séances de 16,10,11 participants,
- Mars 2023 : 4 séances de 23,27,24,29 participants,
- Avril 2023 : 3 séances de 30,20,13 participants,
- Mai 2023 : 2 séances de 17,20 participants,
- Juin 2023 : 4 séances de 16,17,16,18 participants,
- Juillet 2023 : 2 séances de 15 et 8 participants.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver la prise en charge du montant de l'adhésion à Siel Bleu, d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette prise en charge, d'autoriser la dépense de 5 600 € TTC, d'autoriser la dépense de 15,00 € TTC et de dire que les dépenses seront inscrites au budget 2023 et 2024.

Monsieur André FAGGION demande si la construction d'un parcours de santé à destination des personnes âgées et handicapées sur la commune est envisagée.

Madame Michèle JOB répond que ce n'est pas d'actualité pour le moment.

2- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

N°23-09-20/D02

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de Villeneuve-lès-Bouloc, son budget principal.

La généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien approuver le passage de la commune de commune de Villeneuve-lès-Bouloc à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal du CCAS de Villeneuve-lès-Bouloc au 1er janvier 2024 et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3- Acceptation d'un don au CCAS- Monsieur ZIGLER Henri

N°23-09-20/D03

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration qu'un don de 100 € a été effectué au profit du CCAS par Monsieur ZIGLER Henri, suite au passage des gens du voyage sur la commune, en août dernier. Elle propose d'accepter cette somme.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter le don de 100 € et de dire que cette somme sera encaissée sur le budget du CCAS.

4- Acceptation d'un don au CCAS

N°23-09-20/D04

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration qu'un don de 80 € a été effectué au profit du CCAS par des gens du voyage, suite à leur passage sur la commune en juin dernier. Elle propose d'accepter cette somme.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter le don de 80 € et de dire que cette somme sera encaissée sur le budget du CCAS.

5- Octroi d'une subvention à l'association « les Restaurants du Cœur »

N°23-09-20/D05

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée de l'appel aux dons lancé par l'AMF pour l'association « les Restaurants du Cœur », actuellement en difficulté en raison de la hausse de prix des denrées alimentaires. Elle lit le courriel de Monsieur David LISNARD, Maire de la ville de Cannes appelant à la solidarité des communes.

Le Conseil d'Administration, comme évoqué à une précédente séance, souhaite subventionner en priorité les associations locales. Également, les Restaurants du Cœur avait déjà reçu une subvention de 500 € lors du Conseil d'Administration du 28 mars dernier.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas octroyer de subvention supplémentaire à l'association « les Restaurants du Cœur ».

6- Questions diverses

❖ Ateliers de bien être

Madame Michèle JOB explique avoir reçu un courriel de Monsieur Fabien GUERRERO, réflexologue, proposant des ateliers sur la gestion du stress, l'estime de soi et le bien-être.

Le Conseil d'Administration ne souhaite pas donner suite pour le moment.

❖ Repas des aînés

Madame la Vice-Présidente évoque le repas des aînés, qui aura lieu le samedi 07 octobre 2023. 120 repas sont prévus. Les menus seront décorés par les enfants du centre de loisirs. De la vaisselle sera louée. Un magicien passera de tables en tables pour assurer l'animation.

La Vice-Présidente,
Mme Michèle JOB



Le secrétaire de séance,
M. André FAGGION

